

Convention pour la coordination des acteurs institutionnels

en faveur de la démographie médicale dans le Tarn :

Agir ensemble pour l'attractivité médicale du Tarn



Convention de partenariat entre
le Conseil départemental du Tarn,
l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
l'Ordre des Médecins du Tarn,
l'URPS des Médecins Libéraux d'Occitanie,
l'URPS des Pharmaciens d'Occitanie,
la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn,
la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord,
et l'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn.

Article 1 – Objet de la convention

Dans un contexte de croissance démographique (+0.6 % par an de 2009 à 2014) et de vieillissement de la population tarnaise (les + de 65 ans représentent 23% des habitants du département en 2014, cette part devrait être à plus de 31% d'ici 2050), de départs à la retraite importants d'une génération de professionnels de santé, et de transformation des pratiques et des attentes (féminisation de la profession, recherche de l'exercice collectif, de l'activité salariée...); les acteurs institutionnels du Tarn développent et souhaitent coordonner leurs actions spécifiques en faveur de la démographie médicale selon une approche globale, complémentaire et d'attractivité du territoire.

Cette convention multipartenaires est l'affirmation d'un **engagement collectif** pour favoriser l'identification du territoire par les professionnels de santé et les conditions d'installation ou de transmission pour les professionnels de santé qui exercent ou souhaitent exercer dans le Tarn. Elle s'intègre dans la mise en place du guichet unique découlant du plan national d'égal accès aux soins et plus particulièrement sa priorité n°3, visant à « *favoriser une meilleure organisation des professions de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue* ».

Le principe du guichet unique est d'offrir à tous les professionnels de santé et aux étudiants un point d'information unique sur l'ensemble de la région, par téléphone ou par internet, afin de leur permettre de construire sereinement leur projet professionnel et personnel et de les appuyer dans leurs démarches administratives, de leur installation jusqu'à leur retraite.

Le guichet unique se structure autour de 3 niveaux d'accompagnement :

- Un site internet régional, porté par l'Agence Régionale de Santé Occitanie : le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS) ;
- Un numéro de téléphone dédié (0811 910 009) porté par l'Assurance Maladie, en complément de l'information accessible sur le portail ;
- Un réseau de prise en charge multipartenaires au niveau de chaque département dans lequel s'inscrivent les dispositions prises dans la présente convention.
- Il s'agit notamment du numéro de téléphone du Département du Tarn dédié : 05 31 81 98 98

Partager les informations, coordonner les initiatives, mutualiser les actions pertinentes, mettre en réseau les acteurs, rendre davantage visible et utile les actions en faveur de l'attractivité médicale, répondre conjointement aux besoins des territoires, de la population et des professionnels de santé, tels sont les principaux enjeux de la présente convention entre l'Ordre des Médecins du Tarn, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins Libéraux d'Occitanie, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens d'Occitanie, l'Assurance Maladie du Tarn, l'Agence Régionale de Santé Occitanie, la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord, l'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn et le Conseil départemental du Tarn.

Les partenaires signataires s'engagent à agir dans le sens d'une plus forte concertation pour anticiper et endiguer la désertification médicale du territoire. Ils s'engagent à œuvrer favorablement aux actions qui participent à l'attractivité médicale du Tarn.

Dans le cadre d'un comité de pilotage, les partenaires signataires se réunissent au minimum une fois par an afin de faire vivre les actions inscrites dans la convention, assurer leur suivi, et mesurer voire décider des ajustements nécessaires.

Le Département Universitaire de Médecine Générale (DUMG) de Toulouse est invité à se joindre aux actions et développements des partenaires signataires. A ce titre, le DUMG est un partenaire associé à la présente convention en faveur de l'attractivité médicale du Tarn.

Article 2 – Préciser et partager le diagnostic

Les 8 partenaires s'accordent à travailler ensemble et partager un diagnostic robuste, incontestable et mis à jour sur la géolocalisation des professionnels et des structures de santé, en priorité en matière de médecine générale et de l'élargir aux professionnels de santé. Ce diagnostic départemental est une alternative nécessaire aux nombreuses données disponibles mais qui souvent ne correspondent pas aux réalités sur le terrain. L'analyse des résultats permettra d'observer, anticiper, ajuster et répondre face au phénomène de désertification médicale. Les actions identifiées sont les suivantes :

- Partager les informations relatives à la démographie médicale,
- Mutualiser les diagnostics, les productions thématiques et sur le territoire du Tarn,
- Mettre à jour les informations et les cartographier,
- Prévoir un rythme de production (chaque trimestre par exemple),
- Approfondir la connaissance sur les structures et les professionnels de santé: Médecins Généralistes puis Spécialistes, établissements puis réseaux de santé.

Article 3 – Améliorer l'accompagnement des professionnels de santé

Les 8 partenaires articulent davantage leurs différents dispositifs d'accompagnement des professionnels de santé : aides financières, aides à l'installation, aides pour les systèmes informatiques, aides pour le logement, ingénierie, information sur le territoire et les services, implantation des équipements... C'est un véritable accompagnement global puis au cas par cas qui répondra aux différents besoins et aux attentes des professionnels de santé.

- Un accueil de premier niveau est mis en place, pour orienter et informer efficacement les professionnels de santé dans la construction et le développement de leur projet professionnel sur le département (numéro de téléphone du Département : 05 31 81 98 98, pages internet cohérentes).

Lien avec les référents pour avoir les informations sur les aides, sur les solutions locales :

- Référentes techniques de l'ARS : Madame Anne MOLY et Dr Marie-Thérèse VANNESTE,
- Référentes techniques de l'Assurance Maladie : Madame Stéphanie BENOIT et Madame Marie DUFFORT,

- Référents techniques du Conseil départemental : Madame Stéphanie CAVENNE et Monsieur Baptiste LAPLAZE,
- Référente technique de l'Ordre des médecins : Madame Brigitte SANTA-CRUX,
- Référente technique de la Mutualité Sociale Agricole : Madame Sophie SARFATI,
- Référents dans les intercommunalités (voir tableau joint),
- Référents Maître de Stage Universitaire,
- Référents MSP et Réseaux de Santé,
- Référent de l'URSSAF,
- Référent du Trésor Public (aides Zones de Revitalisation Rurale),
- Référent CAUE (norme Etablissement Recevant du Public, et Personnes à Mobilité Réduite),
- ...

Article 4 – Faire connaître le Tarn et participer aux évènements

Les partenaires signataires participent ensemble aux évènements ou se relaient pour accueillir les professionnels de santé sur le territoire du Tarn, ou bien pour représenter les institutions hors département. Le but est de jouer collectif pour proposer l'accueil le plus complet aux professionnels de santé afin de répondre à leurs besoins.

- Identifier les évènements, y aller groupés ou séparés, mais s'informer mutuellement,
- Se répartir les rôles,
- Mesurer et saisir les opportunités, y compris nouvelles et y compris à l'extérieur du Tarn,
- Développer et calibrer les évènements dans le Tarn.

Article 5 – Communiquer et valoriser les opportunités d'installation

Le Conseil départemental du Tarn souhaite structurer et valoriser l'information afin que la communication des acteurs soit la plus efficace possible pour atteindre les cibles concernées. La création d'une page dédiée à l'installation médicale doit articuler et orienter vers l'ensemble des informations sur les aides nationales, locales, les opportunités de stage, d'installation ou de reprise d'activité.

- Alimenter et coordonner les pages internet des différents partenaires,
- Construire des messages cohérents à destination des professionnels de santé,
- Orienter efficacement vers les interlocuteurs adéquats selon la nature des questions pour s'installer et exercer dans le département,
- Créer une page Facebook « Accueil Médecins Tarn » hébergée par le Conseil départemental et en coordination avec les partenaires, afin d'intégrer les différents réseaux professionnels,
- Relayer l'information au niveau régional et national, dans ses réseaux et chez les partenaires, diffuser les opportunités d'installation mais aussi des contenus pour promouvoir les atouts du territoire,
- Communiquer le numéro de téléphone unique : 05 31 81 98 98
- ...

Le 4 octobre 2018, à l'Hôtel Reynès, Albi, Tarn :
en 8 exemplaires originaux

Le Président de l'Association des Maires
et des Elus locaux du Tarn
Sylvain FERNANDEZ



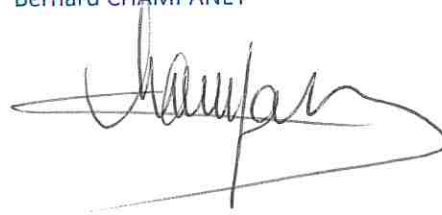
Le Président de la Mutualité Sociale Agricole
Midi-Pyrénées Nord
Jean-Pierre DILÉ



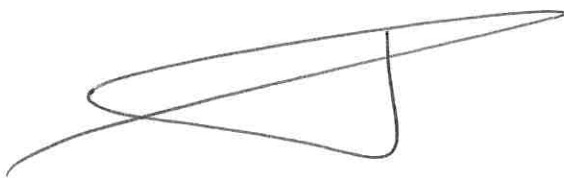
La Directrice de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Tarn
Isabelle COMTE



Le Vice-Président de l'URPS
des Pharmaciens d'Occitanie
Bernard CHAMPANET



Le Représentant de l'URPS
des Médecins Libéraux d'Occitanie
Docteur Théophile COMBES



Le Président de l'Ordre des Médecins du Tarn
Docteur Étienne MOULIN



Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie
Le directeur délégué départemental du Tarn
Abderrahim HAMMOU KADDOUR



Le Président du Conseil départemental du Tarn
Christophe RAMOND

